



**Vos droits en
matière de santé
font partie de nos
préoccupations.**

**N'hésitez pas à
communiquer avec
nous.**

**C'est un service
entièrement gratuit.**

Vous pouvez nous joindre à l'adresse courriel suivante :

comite.des.usagers.rimouski.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca



**Le Comité des usagers est
présent dans l'Hôpital
régional de Rimouski et sa
mission est d'informer,
d'encadrer et d'aider
l'utilisateur et le résident qui
reçoivent des services de
« Hôpital régional, CLSC
Centre d'hébergement »**

Vous pouvez nous joindre au :

Tél. : 724-3000 poste 8126

Télécopieur : (418) 724-2482

Un comité autonome

Le bureau du Comité des usagers est dans l'hôpital régional de Rimouski, mais soyez assurés qu'il est indépendant et objectif dans son rôle de soutien auprès des usagers et des résidents qui reçoivent des services des installations de Rimouski

« Hôpital régional, CLSC et Centre d'hébergement. »

Le Comité des usagers regarde, observe et participe aux changements qu'opère le CISSS-BSL afin d'être en mesure de répondre aux besoins actuel et futur des usagers et des résidents qui reçoivent des services dans Rimouski-Neigette.

Le Comité des usagers est constitué en vertu de l'article 209 de la Loi sur les services de Santé et les Services sociaux

Mandat

Le mandat des membres du Comité des usagers est de trois ans, mais ils peuvent être réélus en assemblée générale annuelle.

Article 209.1

Fonctions et Tâches

Article 212

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs responsabilités;
2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers;
3. Évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus;
4. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers;
5. Accompagner et assister les usagers et les plaignants potentiels;
6. S'assurer du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents;
7. Élaborer et mettre à jour les règles de fonctionnement d'un comité des usagers et celles des comités de résidents;
8. Élaborer un plan d'action et l'actualiser;
9. Participer aux agréments et aux visites d'évaluation ministérielle et travailler avec la Direction de la qualité de l'établissement;
10. Planifier et administrer les activités et le budget du comité des usagers;
11. Soumettre un rapport d'activités et ceux des comités de résidents au comité des usagers du centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. (CUCI-BSL)

Usagers de longue et de courte durée en santé mentale et physique

Votre Comité des usagers est là pour répondre à tous les usagers et les résidents qu'ils soient de longue ou de courte durée en santé mentale ou en santé physique.

Notre système de santé est devenu une énorme machine, face à laquelle nous nous sentons souvent perdus.

Malgré toute la bonne volonté du monde, il peut vous arriver d'être insatisfaits des services professionnels reçus.

Si c'est votre cas, si vos droits ont été lésés ou si on n'a pas respecté votre dignité, le Comité des usagers est là pour vous informer et vous aider.